



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Préfecture
Direction des libertés publiques, de la légalité
et de collectivités locales
Bureau de la circulation

Nos bureaux sont ouverts les
lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
de **8h30 à 12H**
Fermeture les après-midi

Notice n° : 7

Demande de délivrance de permis de conduire spécifique

LEVÉE DES RESTRICTIONS AU PERMIS DE CATEGORIE D

- attestation de l'employeur ou copie de la carte FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire)
- copie du permis de conduire
- le formulaire cerfa n° 14883*01 de demande de permis par conversion d'un brevet militaire de conduite, par validation d'un diplôme professionnel ou levée d'une restriction dûment renseigné
- 1 copie d'un justificatif d'identité (C.N.I, passeport, titre de séjour)
- cerfa n° 14948*01 (réf. 06) dûment renseigné et signé
- 2 photographies d'identité (conformes aux normes administratives, 35 x 45 mm, portant vos nom et prénom au dos de celles-ci)
- 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'électricité, téléphone fixe ou mobile, bail de location...)

CONVERSION DE BREVET MILITAIRE

- attestation de l'autorité militaire
- le formulaire cerfa n° 14883*01 de demande de permis par conversion d'un brevet militaire de conduite, par validation d'un diplôme professionnel ou levée d'une restriction dûment renseigné
- copie du permis de conduire civil et/ou militaire
- 2 photographies (conformes aux normes administratives, 35 x 45 mm, portant vos nom et prénom au dos de celles-ci),
- le certificat médical pour les catégories lourdes
- 1 copie d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, téléphone fixe ou mobile, bail de location...)
- 1 copie d'un justificatif d'identité (C.N.I ou passeport)

VALIDATION DE DIPLOME OU DE CERTIFICAT PROFESSIONNEL

Se présenter en personne aux guichets du bureau de la circulation de la préfecture muni de :

- original + copie du diplôme professionnel ou du certificat professionnel
- le formulaire cerfa n° 14883*01 de « demande de permis par conversion d'un brevet militaire de conduite, par validation d'un diplôme professionnel ou levée d'une restriction » dûment renseigné
- le cas échéant, le certificat médical délivré par un médecin agréé par le Préfet de l'Ardèche pour les catégories lourdes
- original + copie du permis de conduire
- 2 photographies (conformes aux normes administratives, 35 x 45 mm, portant vos nom et prénom au dos de celles-ci)
- original + copie d'un justificatif d'identité (C.N.I, passeport, titre de séjour)
- copie d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, de téléphone fixe ou portable, avis d'imposition..)

Mise à jour le 27/06/2016

Nous contacter :

☒ : Préfecture de l'Ardèche – Bureau de la circulation – permis de conduire - B.P 721 07007 PRIVAS Cedex

☎ : 04 75 66 51 22 tous les jours de 9H30 à 11 H30 - Messagerie vocale 24h/24 : 04 75 66 50 00

Courriel : pref-permis-de-conduire@ardeche.gouv.fr

Vous informer :

www.ardeche.gouv.fr